Compte rendu de la séance du jeudi 16 septembre 2021

Sont présents : Philippe PUECH, Hugues DAUTHERIVES, Joëlle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, FAVRELLE Marie-Charlotte, Christine RAMON, Franck THOMAS, David LATHAM, Stéphanie MANUS, Aude GILABERT, David LATHAM. Représentés : Céline OURLIAC Par Aude GILABERT, Patrick DAPOT par David LATHAM.

Sont absents: Frédéric DAPOT, Patrick DAPOT

1) Examen du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2021 :

Procès-Verbal validé

2) Secrétaire de séance : Joëlle SOLER

3) Point finances : Jean-Philippe FISCHER

a) Délibération de virement de crédit M14 (Budget Général) :

Monsieur Jean-Philippe FISCHER rappelle à l'assemblée la décision prise de ne verser que les 7/12ième des subventions aux associations, ceci, vu l'impossibilité d'organiser des manifestations. Considérant ces éléments, cet adjoint propose de lisser les montants non versés sur d'autres articles du budget de manière à compenser certaines dépenses :

			DEPENSES	RECETTES
60633	Fournitures de voirie		1000.00	
6064	Fournitures administratives		200.00	
615232	Entretien, réparations réseaux		1600.00	
6228	Divers		180.00	
6558	Autres contributions obligatoires		50.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée		120.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée		-4150.00	
678	Autres charges exceptionnelles		1000.00	
		TOTAL:	0.00	0.00

0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus. Décision modificative validée

b) détail financier de l'opération d'investissement "mise en sécurité des entrées du village"

Monsieur Jean-Philippe FISCHER donne le détail des subventions attribuées à la commune pour l'opération susvisée.

L'Etat (en partenariat avec le Département), la Région ont apporté leur participation financière comme suit :

Montant subvention	Remarque
26 000 € 34 320 € 60 320 €	Conseil Régional Département/ETAT
	subvention 26 000 € 34 320 €

Rappel : Estimation globale de l'opération : travaux secteur 1 :ST Laurent : 25 000€ /

travaux secteur 2 : PORTEL : 130 00€

c) demandes de subventions :

Aire de jeux : il est rappelé que lors de la précédente séance, l'assemblée avait validé la mise en place d'une dalle béton, il convient donc de se déterminer quant au choix de l'entreprise de manière à disposer d'un devis pour finaliser la demande de subvention.

ENTREPRISE DECO BETON PERPIGNAN: 14 515,20 €HT Soit: 17 418.24 €TTC

SPI BATIGNOLES MONTREDON : 14 380.80 €HT Soit : 17 256.96 € TTC

SAS PRO SUD DALLAGE NARBONNE : 8 700.00 €HT Soit : 10 440.72 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération valide la proposition de SAS PRO SUD DALLAGE de NARBONNE.

La demande de subvention pour cet aménagement devra être déposée avant le 31 octobre 2021 auprès de l'Etat (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux), le Département et la Région.

Toiture Eglise : un devis a été réceptionné de l'entreprise BENOUDA :

16 820 50 € HT soit : 18 502.55 € TTC

Pour conformité, un autre devis sera demandé.

Ces travaux s'avèrent nécessaires car l'entretien de l'Eglise incombe à la collectivité. Par ailleurs, des travaux de peinture des chapelles étant en cours, il est impératif que la toiture soit parfaitement étanche.

Après renseignements, une demande subvention pourra être demandée auprès de l'Etat (DETR), et la Région.

Information sur l'église : elle n'est pas classée, elle n'est pas assez ancienne.

4) Points travaux : Hugues DAUTHERIVES :

a) dalle béton pour le city parc :

Voir point détail point c (demandes de subventions)

b) réhabilitation réseau d'assainissement "Rue du Moulin à Vent" : examen devis :

Il s'agit d'un programme comprenant deux parties : réseau Rue du Moulin à Vent et poste de relevage Avenue de la Mer.

Pour ces deux projets de réhabilitation, il a été alloué à la commune une subvention de : 72 915 € de l'Agence de l'eau. Il est décidé de prioriser les travaux et de procéder en priorité à la réhabilitation du réseau Rue du Moulin à Vent.

Dans un premier temps, il convient de se déterminer pour la mise en place de canalisations en grès ou en PVC. Le grès étant plus solide et ayant une durée de 60 ans. Vu ces éléments, l'assemblée opte pour le grès.

<u>Détail des propositions des entreprises :</u>

SARL COSTE TP RIBAUTE : 60 027.25 € HT / 74 432.70 € TTC (grès) SARL COSTE TP RIBAUTE : 52 152.25 € HT / 62 528.70 € TTC (PVC)

SRI LEZIGNAN CRES : 69 879.00 €HT / 83 854.80 € TTC (grès) SRI LEZIGNAN CRES : 62 539.00 € HT / 75 046.80 € TTC (PVC)

SPIE BATIGNOLES MALET : 81 987.00 € HT/ 98 384.40 € (grès) CATHAR NARBONNE : 77 866.00 € HT/ 93 439.20 € (grès)

Après concertation, l'assemblée valide la proposition de SARL COSTE (canalisations en grès).

c) toiture église :

volr ci dessus : le Conseil Municipal examine le devis de l'Entreprise BENOUDA et Monsieur Hugues DAUTHERIVES se chargera de demander un autre devis.

d) examen devis réhabilitation escalier beffroi :

En ce qui concerne le beffroi, Monsieur Hugues DAUTHERIVES précise que le campanaire a été réparé à l a grande satisfaction de tous.

En ce qui concerne l'escalier, il est indiqué qu'il sera réhabilité mais comme d'origine, en bois. A ce jour, le devis d'un spécialiste est attendu et le montant sera communiqué lors de la prochaine réunion.

c) renforcement BT poste le Sault (Convention SYADEN) examen modalités convention :

Ce sont des travaux qui ont été réalisés en 2020 (prévus en 2019) afin de mettre en souterrain le réseau électrique dans secteur pour alimenter une nouvelle construction.

Par ailleurs, les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communication (IPCE), fibre à venir ont été intégrées dans ces travaux.

Cette opération sera prise en charge en grande partie par le SYADEN (Syndicat audois d'énergie),

Détail :

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE

Montant Travaux (TTC)	Montant Travaux (HT)	HT) Prise en charge SYADEN A la charge	
			collectivité
147 600 €	123 000 €	123 000 €	0€

IPCE (infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communication) Télécom/Fibre

Montant Travaux (TTC)	Montant Travaux (HT)	A la charge du SYADEN	A la charge de la collectivité (20% du HT)
36 000 €	30 000 €	24 000 €	6 000 €

Il restera à la charge de la commune la partie Infrastructures passives (télécom/Fibre) d'un montant HT de : 6 000.00 €.

5) Point école : Madame Joëlle SOLER :

a) Fourniture repas Communauté de Communes de LEZIGNAN :

Ce contrat de fourniture est renouvelé pour la rentrée 2021-2021 :une légère augmentation est constatée :

- repas maternelle : 4.23 € - repas primaire : 4.50 € soit augmentation de : 0.01 cts ll est décidé de ne pas reporter cette augmentation sur le montant demandé au parents.

b) tarifs repas élèves 2021-2022 :

élèves maternelle : 3.53 € - élèves CP : 3.80 €

c) contrat CARAGUEL Emilie:

Cette personne a terminé son contrat le 7 septembre, il est proposé de le renouveler pour 6 mois à compter du 17 septembre à raison de 8heures/hebdomadaires (ménage locaux communaux).

A la fin des 6 mois, le contrat sera réexaminé compte tenu de l'arrêt de la convention avec la Société PRAXIS pour le ménage.

6) Renouvellement bail de location commune/ la Ferme de Montagut :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblé qu'un bail de location entre la Ferme de Montagut (représentée par Mr PORTAL) avait été institué pour la location de parcelles de : 46ha 34a 59a appartenant à la commune.

Le montant du loyer est indexé chaque année selon l'évolution de l'indice des fermages : pour 2021, le loyer est calculé comme suit :

263.32 (loyer 2020) X 106.48 (indice fermage 2021) / 105.33 (indice fermage 2020)

soit : 266.19 € pour le loyer 2021 + 1.09 %.

7° "Opposition aux orientations annoncées par le gouvernement Etat-ONF;

Il s'agit de valider la délibération visant à garantir la gestion durable des forêts communales en s'opposant aux annonces gouvernementales précisant que l'ONF devra supprimer 95 emplois à temps plein par an de 2021 à 2025. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à entériner la délibération sus visée.

8) Associations : Madame Géraldine DULARY :

- a) subvention exceptionnelle de 120.00 € (music hall show)
 Suite à la manifestation du 4 juillet 2021 organisée par le music hall show, il est
 proposé de verser une subvention exceptionnelle à cette association : proposition
 validée.
- b) Point sur le marathon "Cru Boutenac" : cette compétition sportive est annulée (organisation difficile et pass-sanitaire obligatoire), elle est reportée à l'année prochaine.

Questions diverses:

a) Sécurisation des lavoirs : il a été signalé que certains jeunes grimpent sur les lavoirs au risque d'avoir un accident.

Vu ces éléments, un arrêté a été pris et un panneau d'interdiction sera placé.